



Transmanche Cherbourg/Weymouth

Du 06 au 08 mai 2023

INSTRUCTIONS DE COURSE

Autorité organisatrice : Yacht Club de Cherbourg
Course OSIRIS en équipage et double
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

TOUS LES HORAIRES DE CES PRESENTES INSTRUCTIONS SONT EN HEURE FRANCAISE.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements de la Fédération Française de Voile.
- 1.3 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers affichées au tableau officiel.
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, pour toute la durée de la course.
Pour le samedi 06, dimanche 07 et lundi 08 mai les heures de lever et coucher du soleil seront les suivantes : Heure du lever : 06h30 Heure du coucher : 21h30
- 1.5 Le règlement Osiris habitable 2023.
- 1.6 **Bateaux admis :**
Cette régate est ouverte aux bateaux du système **Osiris Habitable ou ORC**, classe C, D, R2 et R3 en équipage avec un minimum de 2 personnes, avec un **groupe net minimum de 15**.
Ne sont pas admis à courir, les bateaux de la classe A, B, L (sauf les minis et pogo 6,50).

2. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est secrétariat du YCC à Cherbourg et sur le bateau comité à Weymouth.
- 2.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.
- 2.3 Un groupe What's App sera créé et servira de tableau officiel en Ligne. Le Comité de Course pourra y diffuser des informations officielles concernant la course.
La non réception des informations par les concurrents ne pourra donner lieu à réclamation.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Emplacement du mât de pavillon à terre : mât du YCC à Cherbourg et sur bateau comité à Weymouth.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

5. PROGRAMME

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
06/05/2023	9h00	Toutes classes
07/05/2023	BBQ au Weymouth Sailing Club à 14h	
08/05/2023	06h30	Toutes classes

5.2 Escale : A Weymouth, les bateaux seront amarrés le long du quai devant la capitainerie, ou à proximité.

5.3 La remise des prix aura lieu le lundi 08 mai, au Yacht Club de Cherbourg vers 19h00.

5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe est la Flamme bleue du YCC.

7. LES PARCOURS (voir annexe Parcours)

7.1 Course 1 Cherbourg - Weymouth:

- Départ : en grande rade, entre le bateau comité arborant un pavillon orange à laisser à tribord et une bouée gonflable cylindrique jaune à laisser à babord.
- **Bouée Latérale Rouge de la passe de l'Ouest** à laisser à Tribord.
- **Bouée Est Shambles** (50 31.26 N et 2 20.08 W) à contourner et à laisser à babord. (une réduction de parcours peut être faite à cette marque selon les RCV 32.1 et 32.2)
- Arrivée : Weymouth devant le port (VOIR article 11 des IC et annexe parcours).

Distance de l'ordre de 66 milles

7.2 Course 2 Weymouth - Cherbourg :

- Départ : devant le port de Weymouth, entre une bouée du Yacht Club de Weymouth et le bateau comité arborant un pavillon orange. Le positionnement sera précisé à Weymouth.
- Arrivée: en petite rade de Cherbourg (VOIR article 11 des IC et annexe parcours).

Distance de l'ordre de 66 milles

8. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Le **DST des Casquets** est une zone interdite, et considérée comme obstacle. (Voir Annexe Parcours)

9. LE DEPART

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Flamme bleue YCC ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z et I,U ou noir ; Un signal sonore	4
Une minute	Amené du pavillon préparatoire ; Un signal sonore	1
Départ	Amené de la flamme bleue du YCC Un signal sonore	0

9.1 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

9.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

10. PROPULSION

A partir du signal préparatoire, les bateaux sont en course et ne doivent plus embrayer leur moteur. Ils peuvent l'utiliser pendant la course, non embrayé, pour recharger leurs batteries.

11. L'ARRIVEE

11.1 La ligne d'arrivée à **Weymouth** est définie entre un mât arborant un pavillon Bleu sur le bateau comité à **laisser à tribord** et DESTROYER BUOY (marque spéciale jaune éclairée – feu à éclats jaune, période 10s) située par 50° 36.39' N et 2° 26.20' W. (Cf. annexe parcours) à **laisser à babord**.

[DP] En cas d'absence du bateau Comité à l'arrivée à Weymouth, la ligne d'arrivée s'étendra sur 0.2mn plein Nord-Est depuis la bouée Destroyer Buoy. Les concurrents devront déclarer leur heure d'arrivée (heure TU GPS) au comité de course et leur position par rapport aux autres bateaux à proximité à la première occasion raisonnable.

11.2 La ligne d'arrivée à **Cherbourg** est définie entre un mât arborant un pavillon Bleu sur le bateau comité à **laisser à tribord** et la bouée **BN 2** (marque spéciale jaune) située en petite rade de Cherbourg à proximité de la digue du port Chantereyne à **laisser à bâbord**.

Aux arrivées, Il est demandé aux concurrents d'annoncer par VHF (canal 72) au Comité de course, leur arrivée imminente à environ 0,5 milles de l'arrivée, et d'éclairer leur numéro de voile en cas d'arrivée de nuit. **Prendre son heure d'arrivée (heure TU GPS)**, et si possible le nom des bateaux qui se trouvent devant et derrière.

12. SYSTEME DE PENALITE

12.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

12.2 Une infraction aux RCV pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

13. TEMPS LIMITES

Une fermeture de ligne d'arrivée est prévue à **23h00** (heure française) le samedi 06 mai 2023 à Weymouth et à **19H00** (heure française) le lundi 08 mai 2023 à Cherbourg.

Les bateaux manquant à finir lors de la fermeture de la ligne d'arrivée seront classés DNF. (*Modification des RCV 26, A4 et A5*).

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

14.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles auprès du comité de course. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

14.2 Pour chaque bateau, le temps limite de réclamation est de 2 heures après son passage de la ligne d'arrivée.

14.3 Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu **au secrétariat du YCC le lundi 08 mai 2023**. Elles commenceront dès que possible après la fermeture de la ligne ou après que le dernier bateau ait fini.

15. CLASSEMENT

15.1 Un classement Osiris équipages sera établi.

Un classement Osiris Double pourra être établi en fonction du nombre d'équipages inscrits en double.

Les bateaux jaugés Osiris Habitable courent en temps compensé selon la formule :

Temps compensé = Temps Réel x TMF ; le TMF étant celui du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité. Le CVL ne s'appliquera pas.

15.2 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de 1.

La totalité des courses comptent pour le classement.

Le nombre de courses maximum : 2 (Cherbourg- Weymouth et Weymouth - Cherbourg)

15.3 Le système de points à minima des RCV (annexe A) sera appliqué pour le classement OSIRIS.

16. REGLES DE SECURITE

- 16.1 **Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible**, ou s'assurer de la bonne réception de sa situation et de ses intentions par relais radio des participants jusqu'à la bonne réception du bateau comité de course accompagnateur, et obligatoirement par téléphone dès que possible au comité de course. (Liste des n° de téléphones mobiles en annexe)
- 16.2 Le canal VHF utilisé en course est le **canal 72**.
- 16.3 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir, porter et affaler le spinnaker.
- 16.4 Les bateaux devront être équipés :
- d'un moteur fixe inbord ou hors-bord, en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour la course à courir.
- d'un mouillage complet (avec ancre), présent à bord.
- d'une VHF fixe de puissance 25W en état de marche.
- 16.5 **Equipements individuels de Flottabilité**
Chaque membre d'équipage devra porter en permanence sur l'eau un équipement individuel de flottabilité (150 newtons), conformément à la RCV 40, le pavillon Y n'est pas obligatoire.
- 16.6 Les concurrents devront porter sur eux une lampe flash light (dispositif lumineux de repérage) automatique en état de fonctionnement.
- 16.7 Veille et vacations VHF :
Bien que veillant normalement le canal 16, le Comité de Course ne se substituera en aucune manière aux services officiels. Les concurrents doivent obligatoirement rester en double-veille sur les canaux **16 et 72** jusqu'à une heure après leur arrivée.
Un appel VHF sur le canal de course sera fait avant le départ pour vérifier le fonctionnement des VHF, tous les concurrents devront accuser réception de l'appel du comité de course.
- 16.8 Les bateaux équipés AIS, portable GSM devront l'activer en permanence. (N° à confirmer lors de l'inscription).

17. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 17.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 17.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

18. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 18.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 18.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à partir de 15H00, et au plus tard à 18H00 le vendredi 2 juin 2017. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation de la course (lundi 5 juin 2017) du bateau réclamant.

19. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
Au port, les concurrents doivent arborer en mâture les pavillons de l'épreuve fournis par l'organisation.

20. EVACUATION DES DETRITUS (RCV55)

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

21. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

22. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

23. PRIX

Une remise des prix est prévue au plus tard à 19h00 le lundi 08 mai 2023, au Yacht Club de Cherbourg. (avancée si tous les bateaux sont arrivés)

24. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : **Eric LE ROI**

Présidente du Jury : **Gwénaelle JOULIE-METIVIER**

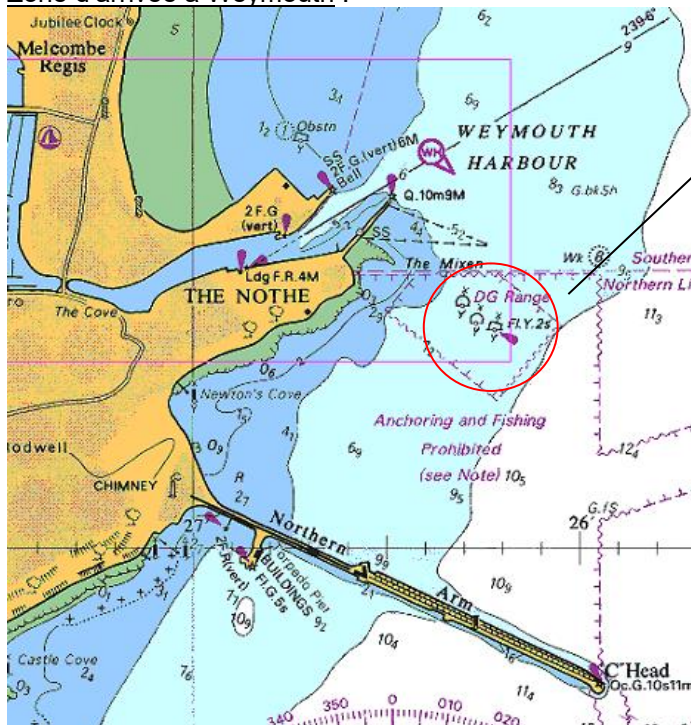
ANNEXE PARCOURS

Parcours Aller Cherbourg - Weymouth				
Ordre de passage	Marque	Côté requis ; A laisser à ;	Position Latitude et Longitude	
Départ	Comité et bouée jaune	Comité à tribord Bouée jaune à Bâbord	Grande rade	
1	Latéral rouge de l'ouest	Tribord	49°40,400' N	001°38,895' W
2	Cardinale Est Shamble	Bâbord*	50°31,260' N	002°20,076' W
Arrivée	Comité et bouée marque spéciale	Comité à tribord Bouée marque spéciale à Bâbord	50°36,390' N	002°26,200' W
* Les marques sont à contourner en les laissant du côté requis * Une réduction sera possible				

Parcours retour Weymouth - Cherbourg				
Ordre de passage	Marque	Côté requis ; A laisser à ;	Position Latitude et Longitude	
Départ	Précisé au briefing à Weymouth			
Arrivée	Comité et bouée marque spéciale BN2	Comité à tribord Bouée marque spéciale BN2 à Bâbord	49°38,990' N	001°37,175' W

Zone interdite	Position : Latitude et Longitude	
DST Casquets	A : 50°03,500' N et 002°57,400' W	B : 50°08,600 N et 002°28,300 W
	C : 49°51,300' N et 002°21,100' W	C : 49°46,100' N et 002°50,300' W

Zone d'arrivée à Weymouth :



Destroyer buoy :
 Marque spéciale
 jaune
 50°36,39 N
 002°26,20 W